

Séance du Conseil de Ville du 27 juin 2022
Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions
(art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement de la motion

5.05/22

"Une application mobile pour visiter Delémont"			
Auteur	Mme Florine Jardin, PCSI		
But visé	<ul style="list-style-type: none">Le but de la création d'une application mobile pour visiter Delémont a pour objectif d'améliorer l'attrait touristique de la Ville sur le plan régional, mais également au niveau national. L'aspect numérique permet en outre de laisser intacts les milieux naturels et de permettre une évolution constante mettant en valeur les points d'intérêt, les parcours touristiques ainsi que les commerces et restaurants.		
Préavis du Conseil communal	Acceptée	Refusée	Transformée en postulat
Motifs	<p>La Ville de Delémont est intéressée à développer son tourisme et rendre accessible, de façon simple et moderne, une visite guidée des lieux d'intérêt. De telles applications existent dans le Jura à Porrentruy, St-Ursanne et aux Franches-Montagnes et on dénombre plusieurs milliers de téléchargements par année pour chacune d'entre elles.</p> <p>La mise en place d'une telle application représente un coût de mise en fonction qui s'élève entre Fr. 25'000.- et Fr. 30'000.-, à quoi s'ajoutent les frais de fichiers. L'apport d'informations pour la mise en fonction (effectué par du personnel communal) représente une quarantaine d'heures de travail. De plus, une telle application numérique nécessite un suivi ainsi qu'une mise à jour des informations qui implique un temps de travail mensuel d'environ 3 à 4 heures pour la personne en charge du dossier.</p> <p>Pour ces raisons, le Conseil communal rejette la motion et demande sa transformation en postulat.</p>		